

Informations préalables à un accompagnement

Vous souhaitez suivre un accompagnement par l'hypnose, vous trouverez ci-dessous des éléments à porter à votre connaissance :

1. Une séance **d'hypnose ericksonienne** consiste à des actes d'accompagnement, de développement personnel ou de communication suggestive propre à aider les personnes face à certains comportements ou à faciliter la gestion de certains troubles.

2. Le praticien n'établira au cours de cette séance **aucun diagnostic médical** ni aucune prescription. Tout procédé de guérison ou traitement curatif relève du seul exercice médical, réservé aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme défini par les termes de la loi en vigueur.

2.1 Le cas échéant, vous êtes invités à mieux vous pourvoir, auprès d'un médecin ou de toute autorité habilitée, si vos demandes excèdent les champs de compétences précitées.

3. Avant de commencer la séance, le **praticien** fournira à votre demande tous les **renseignements utiles** sur sa pratique ainsi que sur sa **déontologie** en des termes clairs, précis, et appropriés.

3.1 En outre, vous avez la possibilité de saisir le comité éthique de l'Arche (école auprès de laquelle le praticien a été formé), pour toute observation ou question concernant votre séance par LRAR à l'adresse suivante :

Comité Ethique de l'Arche
40 rue Louis Blanc - 75010 Paris

A :

Nom et signature du praticien

LE :

Nom et signature du client